



OFFICE NATIONAL DE L'EMPLOI
DÉCLARATION DE COHABITATION AVEC UN PARTENAIRE

À COMPLÉTER PAR L'ORGANISME DE PAIEMENT

OP et cachet dateur

Date demande d'allocations ou modification : ___ / ___ / _____

Cachet dateur BC

À COMPLÉTER PAR LE CHÔMEUR ET LE PARTENAIRE EN 3 EXEMPLAIRES

Quand devez-vous compléter ce formulaire?

Complétez ce formulaire lorsque vous cohabitez avec un partenaire avec lequel vous n'êtes pas marié et qui ne perçoit aucun revenu professionnel ou de remplacement. Vous complétez également ce formulaire lorsque vous prétendez aux allocations d'insertion et que votre partenaire perçoit un revenu de remplacement.

Qui est considéré comme votre partenaire ?

L'ONEM considère une personne comme un partenaire qui est financièrement à votre charge si les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- La personne cohabite et forme un ménage de fait avec vous.
- La personne n'est pas un membre de votre famille. Cela signifie qu'elle n'est pas un parent ou allié jusqu'au 3^e degré inclus.
- La personne n'est pas un enfant encore à charge d'un parent redevable d'une pension alimentaire.
- La personne ne dispose pas du revenu d'intégration, ni de l'aide financière en remplacement du revenu d'intégration dans le cadre de la législation sur l'aide sociale.
- La personne ne peut pas déjà être considérée comme étant financièrement à charge d'un autre membre du ménage.
- La personne ne peut pas être mariée et cohabiter avec son/sa conjoint(e).

IDENTITÉ DU CHÔMEUR : _____ NISS numéro d'identification sécurité sociale

.....NOM et prénom

IDENTITÉ DU PARTENAIRE : _____ NISS ou date de naissance

.....NOM et prénom

Le chômeur précité et le partenaire déclarent cohabiter, former un ménage de fait et que le partenaire est financièrement à charge du chômeur.

Le partenaire :

- a un revenu professionnel non oui
Si oui, activité professionnelle exercée^{(1) (2)} : Montant mensuel brut :€
- a un revenu de remplacement non oui
Si oui, nature du revenu de remplacement : Montant mensuel brut :
- perçoit le revenu d'intégration ou l'aide financière en remplacement du revenu d'intégration non oui
- est déjà déclaré à charge financièrement d'un autre chômeur membre du ménage non oui
- est apparenté au chômeur jusqu'au troisième degré (parent, beau-parent ou parent d'accueil, enfant, (arrière) petit-enfant, (arrière) grand-parent, oncle, tante, frère, sœur ou neveux ou nièce au troisième degré) non oui
- est une personne pour qui quelqu'un perçoit des allocations familiales non oui

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète et je m'engage à signaler immédiatement à mon organisme de paiement toute modification qui interviendrait⁽¹⁾.

Je sais que des déclarations inexactes peuvent entraîner une exclusion, la récupération des allocations perçues et des sanctions pénales.

Date

signature du chômeur

date signature du partenaire

- (1) Les inspecteurs sociaux de l'ONEM disposent d'un accès à votre dossier fiscal électronique qui leur permet de vérifier que les déclarations que vous avez faites à l'ONEM concernant vos revenus sont correctes et complètes. Si vous déclarez que vous cohabitez et que vous ouvrez de ce fait le droit aux allocations de chômage comme travailleur ayant charge de famille, les inspecteurs sociaux peuvent également vérifier les dossiers fiscaux électroniques des personnes avec lesquelles vous cohabitez.
- (2) Indiqué « salarié » et/ou « indépendant ». S'il s'agit d'une activité professionnelle comme indépendant, vous ne devez pas indiquer le montant du revenu mensuel brut. Vous trouverez davantage de renseignements sur le FORMULAIRE C1 – FEUILLE INFO JOINTE À LA DÉCLARATION DE LA SITUATION PERSONNELLE ET FAMILIALE DE L'ASSURÉ SOCIAL QUI DEMANDE DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE.

15.09.2022/830.20.001

FORMULAIRE C1-PARTENAIRE